

Les comptes 2021 du Conseil national de l'Ordre

BILAN COMPTABLE 2021

Les comptes du Conseil national enregistrent un bénéfice d'environ deux millions sur l'année 2021, fruit d'un équilibre budgétaire particulièrement rigoureux tant dans le fonctionnement que dans la gestion maîtrisée des placements financiers. Le nouveau bureau élu en juin 2021 a poursuivi la politique conduite par l'équipe précédente en matière de soutien financier aux entités territoriales. Il a également confirmé la politique d'investissement en compétence humaine visant à une réorganisation efficiente des services pour mieux répondre aux besoins de la profession et aux missions croissantes de l'Ordre. Par ailleurs, le Conseil national a poursuivi le déploiement digital avec la mise en place des visioconférences, du télétravail proposé à ses salariés et d'une communication plus dynamique sur les réseaux sociaux et son nouveau site web. Les comptes 2021 du Conseil national ont été certifiés sans réserve par le nouveau commissaire aux comptes de l'institution.

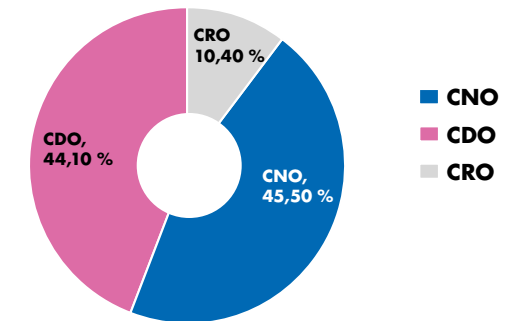
ACTIF	31/12/21	31/12/20
NET (en milliers d'euros)		
Immobilisations incorporelles	328	591
Immobilisations corporelles	7 811	7 375
Immobilisations financières	1 650	1 857
Créances et valeurs mobilières	15 729	19 752
Disponibilités	3 441	648
Comptes de régularisation	97	137
TOTAL ACTIF	29 056	30 360

PASSIF	31/12/21	31/12/20
NET (en milliers d'euros)		
Capitaux propres	24 192	23 852
Résultat de l'exercice	2 140	340
Provisions pour risques et charges	0	3 117
Dettes financières	3	1
Dettes d'exploitation	1 029	1 432
Autres dettes	1 692	1 618
TOTAL PASSIF	29 056	30 360

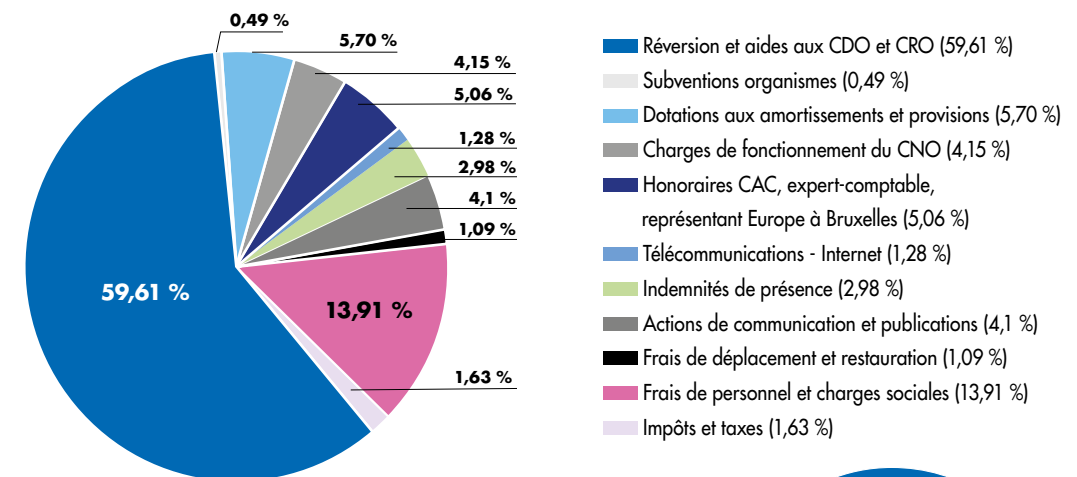
COMPTE DE RÉSULTAT (en milliers d'euros)	31/12/21	31/12/20
Produits d'exploitation financiers et exceptionnels	28 766	23 911
Charges d'exploitation	23 189	22 125
Autres achats et charges externes	4 326	4 402
Impôts et taxes	379	370
Frais de personnel	3 226	2 919
Autres charges	13 938	13 244
Dotations aux amortissements et provisions	1 320	1 190
Résultat d'exploitation	543	1 033
Résultat financier	1 601	292
Résultat exceptionnel	10	-976
Impôts sur les bénéfices	14	9
Excédent de l'exercice	2 140	340

RÉPARTITION COTISATION ORDINALE: 422 € POUR L'ANNÉE 2021

Depuis l'année 2017, l'Ordre a choisi de maintenir la cotisation à 422 € pour un praticien en exercice. L'année 2021 est donc la quatrième année consécutive sans augmentation. Sur le fond, le Conseil national travaille sur un nouveau système de répartition mieux équilibré et plus efficient des ressources sur l'ensemble du territoire.



CHARGES D'EXPLOITATION DU CONSEIL NATIONAL



RÉPARTITION DES PRODUITS

- Cotisations (81 %)
- Produits financiers et exceptionnels (5 %)
- Reprises sur amortissements et provisions (14 %)

